



Pour diffusion immédiate. -

## **Assassinat du président de fait Jovenel Moïse : le CARDH révulse et exige justice !**

1. Le 7 juillet, vers 1h 00 du matin, le président de fait Jovenel Moïse a été aisément assassiné dans sa chambre, à sa résidence, à Pèlerin 5. Sa femme, Martine Moïse, atteinte de plusieurs projectiles, est transportée d'urgence à l'hôpital en Floride, après avoir reçu les premiers soins en Haïti. Selon les informations officielles, le président a été assassiné d'une douzaine de balles<sup>1</sup> par un commando: œil crevé, bras cassé...
2. En cette douloureuse circonstance, le Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme (CARDH) présente ses sympathies à la famille Moïse et à toute la population troublée par cet acte et souhaite un prompt rétablissement à Madame Moïse.
3. Le Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme (CARDH) est doublement révolté. Même s'il occupait la présidence de fait depuis le 7 février 2021<sup>2</sup> et que le CARDH a souligné, dans différents rapports, sa responsabilité dans les violations de droits humains et les liens de son administration avec les gangs, son assassinat doit être condamné avec le ton le plus ferme et détaché de l'insécurité générale qui prévaut dans le pays.
4. Les citoyens étant égaux en droits humains (principes de l'égalité et de non-discrimination), le CARDH ne saurait rester silencieux. Il avait systématiquement dénoncé, de la même manière, les tueries depuis novembre 2018.
5. Le CARDH exige une enquête internationale autour de cet assassinat. Les trois pouvoirs de l'État, notamment celui de la justice étant dysfonctionnel, l'empressement suspect de Monsieur Claude Joseph à déclarer l'État de siège<sup>3</sup>, affirmant qu'il dirige le pays jusqu'à la réalisation des élections<sup>4</sup> et que la situation est sous contrôle, et à « défiler » devant les

---

<sup>1</sup> Selon le constat du juge de paix suppléant de Pétion-Ville, Carl Henry Destin, 12 orifices à l'arme de gros calibre et avec des projectiles 9 mm ont été constatés sur le corps du président. « Le bureau et la chambre du président ont été saccagés. Nous l'avons trouvé allongé sur le dos, pantalon bleu, chemise blanche maculée de sang, la bouche ouverte, l'œil gauche crevé. Nous avons vu un impact de balle au niveau de son front, un dans chaque mamelon, trois à la hanche, un à l'abdomen. »

<sup>2</sup> CARDH : « 7 février 2021 : Fin du mandat constitutionnel présidentiel », 24 mai 2020

7 février 2021 : Fin du mandat constitutionnel présidentiel – CARDH

<sup>3</sup> Selon l'article 278 de la Constitution : « Aucune place, aucune partie du Territoire ne peut être déclarée en état de siège qu'en cas de guerre civile ou d'invasion de la part d'une force étrangère. L'acte du Président de la République déclaratif d'état de siège, doit être contresigné par le Premier Ministre, par tous les Ministres et porter convocation immédiate de l'Assemblée Nationale appelée à se prononcer sur l'opportunité de la mesure. »

<sup>4</sup> « Considérant qu'en cas de vacance de la Présidence de la République soit par démission, destitution, décès ou en cas d'incapacité physique ou mentale permanente dûment constatée, le Conseil des Ministres, **sous la présidence du Premier Ministre, exerce le Pouvoir Exécutif jusqu'à l'élection d'un autre Président.** » (ARRÊTÉ DÉCLARANT L'ÉTAT DE SIÈGE SUR TOUTE L'ÉTENDUE DU TERRITOIRE DE LA RÉPUBLIQUE POUR UNE PÉRIODE DE QUINZE (15) JOURS, 7 juillet 2021, Spécial No 37 - Mercredi 7 juillet 2021).



puissantes ambassades... porte légitimement le CARDH à entrevoir au moins une tentative de coup d'État. Notons, en outre, qu'un nouveau premier ministre a été nommé le 5 juillet.<sup>5</sup>

6. Comment le plan d'assassinat du président peut-il être planifié et exécuté facilement sans incidents (même un agent de la garde présidentielle n'a été touché...) ? La responsabilité de la garde présidentielle (USGPN, USP, CAT-TEAM...) n'a jamais été évoquée dans les prises de positions officielles. Maintenant la police veut faire croire, à travers des subterfuges, qu'elle contrôle la sécurité du pays: des assaillants tués, deux arrêtés....
7. Pour le mois de juin, au moins 150 assassinats et 200 kidnappings ont été perpétrés dans la zone métropolitaine (CARDH, *Un proto État dans l'État haïtien? Plus de 150 assassinats et près de 200 kidnappings pour le mois de 6 juillet 2021*).
8. Au nom de la morale et de la justice internationales, la lumière doit être faite sur cet acte crapuleux qui dérange la conscience collective, souvent évoquée par la coopération internationale, particulièrement les « super » puissances. Les notes de sympathies ne suffisent pas.
9. Le Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme (CARDH) lance un vibrant appel à toute la société pour trouver, le plus vite possible, une alternative devant conduire au rétablissement de l'État.

*Port-au-Prince, le 8 juillet 2021*

---

<sup>5</sup> Les 5 et 6 juillet, Monsieur Claude Joseph et le secrétariat général de la primature ont félicité le nouveau premier ministre pour avoir bénéficié de « la confiance du président ».